



Stat'ur Bilan TI

Mai 2026 - N°62

Bilan démographique des travailleurs indépendants en Île-de-France en 2024

En 2024, le nombre de travailleurs indépendants poursuit sa progression en Île-de-France et dépasse pour la première fois le seuil d'un million d'inscrits. La région compte désormais 1 006 500 travailleurs indépendants, en hausse de 6,5 % sur un an. Cette dynamique reste très largement portée par les auto-entrepreneurs (AE), dont les effectifs augmentent de 8,4 % pour atteindre 685 050 personnes, soit 68,1 % de l'ensemble des travailleurs indépendants, tandis que les travailleurs indépendants classiques (321 400) progressent à un rythme plus modéré (+ 2,5 %).

Toutefois, cette hausse du nombre d'AE s'accompagne d'une baisse continue de la part des AE économiquement actifs : en 2024, seulement 58,5 % des auto-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif, contre 62,7 % en 2019.

Si la répartition sectorielle des travailleurs indépendants évolue peu, les rythmes de croissance diffèrent sensiblement d'un secteur à l'autre. Quatre secteurs concentrent à eux seuls plus d'un tiers des travailleurs indépendants : la santé et l'action sociale (10,0 % des effectifs), le commerce (9,3 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (8,4 %) et les activités de poste et de courrier (6,8 %).

En 2024, la hausse des effectifs est principalement portée par des secteurs caractérisés par une forte présence d'auto-entrepreneurs, notamment les transports routiers de fret et déménagement (+ 29,4 %), les activités de nettoyage (+ 29,1 %) et les autres activités

de service administratif et de soutien (+ 23,8 %). À l'inverse, certains secteurs connaissent un repli, en particulier le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (- 3,5 %), dont la baisse des effectifs s'explique par un net recul des immatriculations conjugué à une hausse des radiations.

Les femmes occupent une place croissante dans le travail indépendant. Elles représentent 39,7 % de l'ensemble des travailleurs indépendants, 41,1 % des auto-entrepreneurs et 36,9 % des TI classiques. Sous le statut d'auto-entrepreneur, elles se distinguent aussi par une activité économique plus effective : 65,0 % des femmes déclarent un chiffre d'affaires positif contre 54,0 % des hommes.

L'auto-entrepreneuriat demeure par ailleurs largement plébiscité par les jeunes : plus de six AE sur dix ont moins de 40 ans, alors que les travailleurs indépendants classiques sont, en moyenne, plus âgés. En revanche, la proportion d'AE ayant une activité effective augmente nettement avec l'âge : seuls 45,0 % des moins de 30 ans déclarent un chiffre d'affaires, contre 78,7 % des 60 ans ou plus.

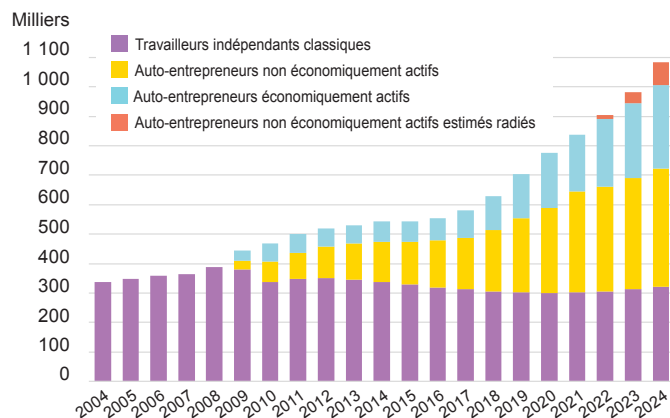
Enfin, la polyactivité concerne plus d'un tiers des auto-entrepreneurs (34,1 %) contre 14,3 % des TI classiques. Elle est globalement similaire entre les femmes et les hommes, mais varie fortement selon l'âge et les secteurs d'activité.

En 2024, le nombre de travailleurs indépendants progresse à nouveau

Fin 2024, l'Île-de-France compte 1 006 500 travailleurs indépendants, franchissant pour la première fois le seuil du million (graphique 1, tableau 1). Parmi eux, 685 050 sont des auto-entrepreneurs, soit 68,1 % de l'ensemble des travailleurs indépendants, tandis que 321 450 relèvent du statut de travailleurs indépendants classiques.

Le nombre total d'indépendants continue d'augmenter, avec une progression de 6,5 % en 2024, légèrement supérieure à celle observée en 2023 (+ 6,1 %), après plusieurs années de ralentissement progressif (+ 10,1 % en 2020, + 8,1 % en 2021 et + 6,4 % en 2022).

GRAPHIQUE 1 : Nombre de comptes TI et AE depuis 2004 (administrativement actifs en fin d'année)



Source : Urssaf

Les données mobilisées pour l'établissement du bilan relatif à l'année N et aux années précédentes sont basées sur des extractions arrêtées à fin mai N+1. Ainsi, les effectifs diffusés dans la présente publication sont issus de données extraites à fin mai 2025. Des radiations et des immatriculations rétroactives pouvant intervenir après mai N+1, les indicateurs calculés peuvent donner lieu à des révisions, notamment pour les deux dernières années (2023 et 2024 dans ce bilan). A la date de publication, l'année 2024 se caractérise par un traitement partiel des radiations d'office (cf. bas du tableau 1 et Sources et méthodologie). Les données relatives aux TI inscrits des trois dernières années pourront ainsi varier très légèrement, en niveau comme en évolution, après la prise en compte de ces opérations.



TABLEAU 1 : Nombre de travailleurs indépendants entre 2021 et 2024

Données brutes observées à fin mai 2025 ^(a)	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2021	2022	2023	%	2024	%	2020	2021	2022	2023	2024
TI classiques	302	305	314	33,2	321	31,9	- 1,0	+ 0,7	+ 1,2	+ 2,7	+ 2,5
dont Artisans et Commerçants	135	136	140	14,9	142	14,1	- 1,6	- 0,2	+ 0,6	+ 3,2	+ 1,2
dont Professions libérales	166	169	173	18,3	179	17,8	- 0,4	+ 1,4	+ 1,7	+ 2,2	+ 3,6
Auto-entrepreneurs (AE)^(b)	536	586	632	66,8	685	68,1	+ 18,4	+ 12,8	+ 9,3	+ 7,9	+ 8,4
dont AE Artisans et Commerçants	302	310	329	34,8	367	36,5	+ 21,8	+ 10,6	+ 2,9	+ 6,0	+ 11,6
dont AE Professions libérales	234	275	303	32,0	318	31,6	+ 14,0	+ 15,7	+ 17,5	+ 9,9	+ 5,0
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année	344	355	376	59,6	401	58,5	+ 15,3	+ 18,6	+ 3,2	+ 5,9	+ 6,6
dont AE éco. actifs Artisans-Commerçants	180	176	187	56,8	199	54,1	+ 18,4	+ 16,0	- 2,1	+ 6,0	+ 6,1
dont AE éco. actifs Professions libérales	164	179	189	62,5	202	63,7	+ 12,0	+ 21,6	+ 9,1	+ 5,7	+ 7,0
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	838	891	945	100,0	1 007	100,0	+ 10,1	+ 8,1	+ 6,4	+ 6,1	+ 6,5

Source : Urssaf

(a) Les données sont observées à fin mai 2025 et sont susceptibles d'être révisées lors des prochaines mises à jour, notamment pour les derniers trimestres. Il s'agit en effet de données « à date » (en dernière situation connue) qui ne tiennent pas compte des déclarations tardives de chiffres d'affaires effectuées ultérieurement.

(b) Les auto-entrepreneurs n'ayant déclaré aucun chiffre d'affaires pendant deux années consécutives sont en principe radiés d'office au 31 décembre N. Ces radiations ont été reportées et partiellement traitées pour 2023, puis de manière similaire pour 2024, en raison de contraintes de gestion. Pour garantir la cohérence des séries, des radiations manquantes ont été estimées (cf. sources et méthodologie).

Note de lecture : En 2024, la part d'AE artisans-commerçants administrativement actifs en fin d'année parmi l'ensemble des indépendants est de 36,5 %. Parmi ceux-là, 54,1 % sont économiquement actifs.

Les auto-entrepreneurs demeurent le principal moteur des effectifs

La hausse des effectifs repose toujours majoritairement sur les auto-entrepreneurs administrativement actifs, dont le nombre progresse de 8,4 % en 2024, après + 7,9 % en 2023 et + 9,3 % en 2022. Cette évolution marque un léger regain par rapport à l'année précédente, tout en s'inscrivant dans une tendance à long terme de décélération depuis le pic en 2020 (+ 18,4 %).

Les évolutions diffèrent toutefois selon les groupes professionnels. En 2024, la croissance des auto-entrepreneurs artisans-commerçants s'accroît nettement (+ 11,6 %) après une progression plus modérée en 2023 (+ 6,0 %). À l'inverse, les auto-entrepreneurs exerçant une profession libérale non réglementée voient leur rythme de croissance ralentir (+ 5,0 % après + 9,9 % en 2023), prolongeant un infléchissement amorcé après plusieurs années de forte expansion.

Plus de quatre AE sur 10 ne dégagent pas de chiffre d'affaires

Parmi les AE administrativement actifs, seule une partie déclare un chiffre d'affaires positif, ce qui permet de mesurer l'activité économique effective. En 2024, les AE économiquement actifs progressent de + 6,6 % après + 5,9 % en 2023, portés à la fois par les artisans-commerçants (+ 6,1 %) et les professions libérales (+ 7,0 %).

Cependant, leur poids relatif continue de diminuer. En 2024, seuls 58,5 % des AE sont économiquement actifs contre 59,6 % en 2023, 60,7 % en 2022 et 64,2 % en 2021. Cette progression s'inscrit dans une tendance baissière : après un niveau déjà élevé en 2019 (62,7 %), la part des AE déclarant un chiffre d'affaires positif recule presque continuellement, malgré le redressement ponctuel observé en 2021.

Les travailleurs indépendants classiques poursuivent une progression modérée

Les travailleurs indépendants classiques continuent d'augmenter en 2024, mais à un rythme nettement plus contenu que celui des AE. Leur croissance s'établit à + 2,5 %, légèrement inférieure à celle de 2023 (+ 2,7 %), mais nettement supérieure aux évolutions observées avant la crise sanitaire.

Cette évolution masque toutefois des rythmes de progression contrastés. Les artisans-commerçants classiques voient leur croissance ralentir nettement (+ 1,2 %, après + 3,2 % en 2023), tandis que les professions libérales accélèrent (+ 3,6 %) après plusieurs années de croissance modérée.

Sur le plan national, fin 2024, on dénombre 4,8 millions de comptes administrativement actifs, en hausse de 5,6 % par rapport à 2023 et l'Île-de-France représente 20,9 % de ce total, contre 20,7 % l'année précédente.

Les femmes, plus présentes et plus engagées dans l'auto-entrepreneuriat

En 2024, la place des femmes parmi les travailleurs indépendants continue de progresser, même si elles demeurent minoritaires. Elles représentent désormais 39,7 % de l'ensemble des travailleurs indépendants, une proportion en légère hausse par rapport à l'année précédente (tableau 3).

Les femmes ne sont pas représentées de façon uniforme selon les statuts. Parmi les TI classiques, les femmes constituent 36,9 % des effectifs. À l'inverse, leur représentation est plus élevée chez les AE, où elles atteignent 41,1 %.

Les femmes auto-entrepreneuses se caractérisent par un engagement économique plus élevé. En 2024, 65,0 % d'entre elles exercent une activité générant du chiffre d'affaires contre 54,0 % des hommes.



TABLEAU 2 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits fin 2024				dont travailleurs indépendants classiques inscrits fin 2024					dont auto-entrepreneurs inscrits fin 2024							
	Niveau	Structure	Évolution annuelle		Niveau	Structure	Évolution annuelle		Contribution à l'évolution	Niveau	Structure	Part dans l'ensemble des TI	Évolution annuelle		Contribution à l'évolution	Niveau économique actifs	Part économique actifs
			2023	2024			2023	2024					2023	2024			
Milliers	%	%		Milliers	%	%		%	Milliers	%	%	%		%	Milliers	%	
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,0	-3,8	-3,9	0,3	0,1	-5,8	-6,2	-0,3	0,1	0,0	27,4	2,7	2,7	0,0	0,1	72,7
Industrie	21,6	2,1	7,8	5,9	3,9	1,2	0,1	0,3	0,2	17,8	2,6	82,1	9,7	7,2	2,6	12,5	70,2
Métiers de bouche	7,7	0,8	2,6	7,6	4,0	1,3	-2,9	-1,4	-0,7	3,7	0,5	47,8	11,0	19,6	0,5	2,2	58,5
BTP gros- oeuvre	15,7	1,6	8,6	6,3	6,3	1,9	7,3	3,4	2,6	9,4	1,4	60,0	9,6	8,3	1,4	6,1	65,0
BTP travaux d'installation	18,4	1,8	7,3	7,5	6,2	1,9	2,6	2,9	2,2	12,3	1,8	66,6	10,1	9,9	1,8	7,5	61,2
BTP travaux de finition	21,4	2,1	6,8	6,4	5,9	1,8	1,8	1,5	1,1	15,5	2,3	72,3	9,0	8,4	2,3	10,2	66,1
Commerce- réparation d'automobiles	9,7	1,0	7,3	14,8	2,9	0,9	3,7	7,1	2,4	6,8	1,0	70,3	9,0	18,5	1,0	3,0	44,2
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	19,8	2,0	-2,2	-4,9	7,7	2,4	5,1	-2,5	-2,4	12,1	1,8	61,3	-6,2	-6,4	1,8	7,0	57,7
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3,1	0,3	-0,8	-0,4	2,7	0,8	0,5	1,4	0,5	0,4	0,1	13,8	-7,7	-10,5	0,1	0,2	54,2
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	17,3	1,7	-1,6	-1,6	8,1	2,5	-2,1	-2,0	-2,1	9,2	1,3	53,2	-1,0	-1,3	1,3	6,3	68,0
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	9,7	1,0	-1,6	3,3	1,3	0,4	-8,1	-3,6	-0,6	8,4	1,2	86,3	-0,4	4,4	1,2	5,9	70,3
Commerce de détail non spécialisé	34,5	3,4	25,8	19,1	4,4	1,4	89,1	-16,2	-10,7	30,1	4,4	87,2	17,1	26,9	4,4	13,9	46,1
Taxis - VTC	36,9	3,7	6,8	8,1	18,7	5,8	3,0	2,9	6,7	18,2	2,7	49,4	11,4	13,9	2,7	10,7	58,8
Transports routier de fret et déménagement	6,3	0,6	22,3	29,4	1,7	0,5	-0,7	-0,8	-0,2	4,6	0,7	73,8	39,0	45,0	0,7	1,4	29,3
Activités de poste et de courrier	68,7	6,8	-8,9	5,4	1,2	0,4	58,8	42,5	4,4	67,5	9,9	98,3	-9,4	4,9	9,9	19,5	28,9
Autres activités de transports et entreposage	3,2	0,3	22,5	16,3	0,8	0,2	8,9	-0,6	-0,1	2,4	0,3	75,3	29,0	23,2	0,3	1,1	45,0
Hébergement	2,1	0,2	13,2	12,1	1,0	0,3	1,6	1,8	0,2	1,1	0,2	52,6	29,2	23,3	0,2	0,6	55,1
Restauration et débits de boissons	22,1	2,2	-0,3	5,2	11,1	3,4	0,8	1,5	2,0	11,1	1,6	50,0	-1,4	9,3	1,6	5,7	51,4
Informatique, information et communication	59,8	5,9	13,9	12,3	12,8	4,0	2,8	6,5	9,8	47,0	6,9	78,6	17,7	14,0	6,9	25,4	54,1
Activités financières et d'assurance	9,5	0,9	-0,3	4,8	6,0	1,9	6,3	8,8	6,1	3,5	0,5	37,1	-9,0	-1,4	0,5	1,9	53,7
Activités immobilières	23,7	2,4	2,6	0,3	12,2	3,8	1,1	2,1	3,2	11,5	1,7	48,5	4,2	-1,5	1,7	6,4	55,9
Activités juridiques	40,2	4,0	3,8	3,2	39,6	12,3	3,5	3,1	15,0	0,6	0,1	1,6	22,3	11,5	0,1	0,5	71,7
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	48,1	4,8	1,8	0,1	14,3	4,5	0,8	2,7	4,7	33,8	4,9	70,2	2,3	-0,9	4,9	20,8	61,7
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	84,6	8,4	4,8	-3,5	18,3	5,7	4,6	6,9	14,8	66,3	9,7	78,4	4,9	-6,1	9,7	37,0	55,9
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	28,3	2,8	10,3	4,7	2,8	0,9	3,8	7,6	2,5	25,5	3,7	90,1	11,0	4,3	3,7	16,4	64,1
Autres activités scientifiques et techniques	41,5	4,1	6,7	8,8	6,6	2,1	0,6	3,6	2,9	34,9	5,1	84,0	8,1	9,8	5,1	22,7	65,2
Activités de nettoyage	21,4	2,1	32,2	29,1	1,8	0,6	12,1	10,2	2,1	19,6	2,9	91,5	34,9	31,2	2,9	10,4	53,0
Autres activités de service administratif et de soutien	38,0	3,8	24,9	23,8	5,4	1,7	5,0	6,6	4,2	32,6	4,8	85,8	29,8	27,2	4,8	18,5	56,8
Enseignement	51,0	5,1	9,1	7,8	3,9	1,2	3,3	3,8	1,8	47,1	6,9	92,4	9,6	8,1	6,9	33,9	71,8
Santé	100,2	10,0	2,4	3,1	75,0	23,3	2,0	3,1	28,4	25,2	3,7	25,1	3,7	3,0	3,7	20,1	79,8
Médecine générale	13,0	1,3	-1,8	0,6	13,0	4,0	-1,8	0,6	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	14,1	1,4	4,0	5,3	14,1	4,4	4,0	5,3	8,8	-	-	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	35,4	3,5	3,8	3,8	31,9	9,9	3,1	3,0	11,6	3,5	0,5	9,9	12,2	12,0	0,5	3,1	88,7
Pratique dentaire	7,1	0,7	2,1	3,8	7,1	2,2	2,1	3,8	3,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	3,6	0,4	-0,4	0,9	3,6	1,1	-0,4	0,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres services de santé	21,0	2,1	1,0	0,2	4,7	1,5	1,9	2,9	1,7	16,2	2,4	77,4	0,7	-0,5	2,4	14,0	86,0
Action sociale (y compris aide à domicile)	6,0	0,6	8,7	10,3	0,6	0,2	4,6	27,6	1,6	5,4	0,8	90,0	9,1	8,7	0,8	3,0	55,4
Arts, spectacles et autres activités récréatives	45,9	4,6	12,4	10,4	6,1	1,9	2,7	5,8	4,2	39,8	5,8	86,7	14,1	11,2	5,8	27,1	68,2
Activités sportives	14,7	1,5	11,6	11,0	1,4	0,4	5,4	5,2	0,9	13,3	1,9	90,5	12,3	11,6	1,9	10,3	77,8
Réparations hors automobile	5,3	0,5	-4,9	4,4	1,2	0,4	-3,0	-0,4	-0,1	4,0	0,6	76,9	-5,4	6,0	0,6	2,8	69,0
Coiffure et soins du corps	21,6	2,1	10,1	8,9	4,6	1,4	-0,7	0,6	0,3	17,0	2,5	78,9	13,8	11,3	2,5	12,5	73,2
Autres services personnels	34,9	3,5	21,0	16,9	2,2	0,7	8,1	8,7	2,2	32,7	4,8	93,7	22,1	17,5	4,8	20,4	62,3
Autres	19,3	1,9	-6,3	-3,2	19,2	6,0	-6,3	-3,3	-8,1	0,0	0,0	0,2	0,0	12,5	0,0	0,0	50,0
TOTAL	1006,5	100,0	6,1	6,5	321,5	100,0	2,7	2,5	100,0	685,0	100,0	68,1	7,9	8,4	100,0	400,9	58,5

Source : Urssaf



Les jeunes surreprésentés parmi les auto-entrepreneurs

En 2024, 60% des AE ont moins de 40 ans. Ce statut est donc largement porté par des jeunes. Plus globalement, 81,7 % des travailleurs indépendants de moins de 40 ans sont AE contre 62,4 % des 40-50 ans, 50,2 % des 50-60 ans et 45,4 % des plus de 60 ans (tableau 3).

Toutefois, cette forte présence des jeunes parmi les auto-entrepreneurs ne se traduit pas systématiquement par une activité économique effective. Seuls 45,0 % des AE de moins de 30 ans déclarent un chiffre d'affaires positif en 2024, une proportion nettement inférieure à celle observée chez les plus âgés. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, 78,7 % des AE de 60 ans ou plus sont économiquement actifs.

La progression des travailleurs indépendants portée par quelques secteurs

Quatre secteurs regroupent à eux seuls plus d'un tiers des travailleurs indépendants franciliens :

La santé et l'action sociale (10,0 % des effectifs), le commerce (9,3 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (8,4 %) et les activités de poste et de courrier qui incluent les

activités de livraison à domicile (6,8 %) (tableau 2). Ces secteurs moteurs, complétés par des activités de plus petite taille mais très dynamiques, portent la croissance observée en 2024.

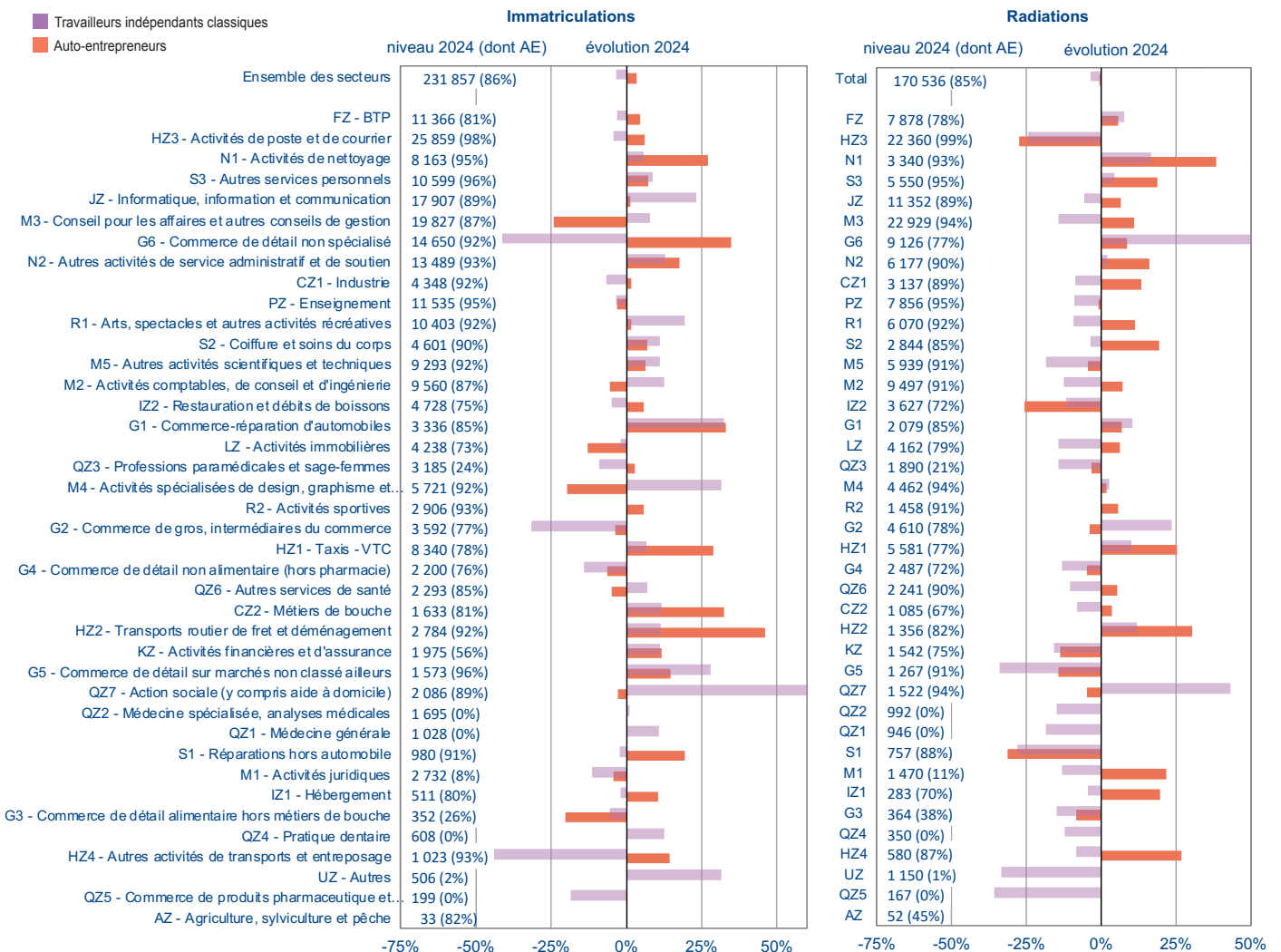
En 2024, le nombre de travailleurs indépendants progresse dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, mais cette croissance n'est pas uniforme. Elle est largement tirée par les secteurs où les AE sont fortement représentés, tandis que quelques secteurs poursuivent leur repli, principalement dans le champ du commerce et du conseil.

Des évolutions sectorielles tirées par l'auto-entrepreneuriat

Plusieurs secteurs combinent à la fois une croissance rapide et une contribution élevée à la progression globale des auto-entrepreneurs.

Le secteur des transports routiers de fret et déménagement se distingue particulièrement : bien que ce secteur ne représente que 0,7 % des effectifs d'AE, il enregistre une hausse de + 45,0 % en 2024, après +39,0 % en 2023. Ce dynamisme s'explique par un volume élevé de créations (+ 45,9 % par rapport à 2023), très supérieur aux radiations, dans un secteur où les AE représentent près de trois quarts des effectifs (73,8 %) (graphique 2). Malgré son poids limité, il contribue à 2,7 % de la croissance des AE.

GRAPHIQUE 2 : Niveau et évolution en 2024 des immatriculations et des radiations des TI par secteur



Source : Urssaf



TABLEAU 3 : Nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2024, et part des polyactifs

	TI classiques			Auto-entrepreneurs					Ensemble des TI		
	Niveau en fin d'année (1)	Structure	Part de polyactifs	Niveau adm. actifs en fin d'année (2)	Structure des admin	Niveau éco. et adm. actifs	Part des AE éco actif	Part de polyactifs	Niveau (3)	Structure des admin	Part d'AE dans le stock (2)/(3)
2024	milliers	%	%	milliers	%	milliers	%	%	milliers	%	%
Hommes	203	63,1	14,0	404	58,9	218	54,0	34,5	607	60,3	66,6
Femmes	119	36,9	15,0	281	41,1	183	65,0	33,6	400	39,7	70,3
Moins de 30 ans	24	7,4	19,5	208	30,4	93	45,0	35,8	232	23,0	89,7
Entre 30 et 40 ans	69	21,6	16,9	208	30,4	119	57,1	35,4	277	27,6	75,0
Entre 40 et 50 ans	78	24,4	14,6	130	19,0	84	64,8	38,3	209	20,7	62,4
Entre 50 et 60 ans	82	25,6	13,6	83	12,1	60	72,6	36,0	165	16,4	50,2
Plus de 60 ans	67	21,0	10,5	56	8,2	44	78,7	16,1	124	12,3	45,4
TOTAL	321	100,0	14,3	685	100,0	401	58,5	34,1	1 007	100,0	68,1

Source : Urssaf

Les activités de nettoyage, très largement dominées par les auto-entrepreneurs (91,5 %), poursuivent leur expansion à un rythme soutenu (+ 31,2 % en 2024 après + 34,9 % en 2023). Cette croissance repose principalement sur un niveau élevé d'immatriculations (+ 27,2 % par rapport à 2023), qui compense largement les radiations observées sur la période. Représentant 2,9 % des effectifs d'AE, ce secteur contribue à 8,7% de la progression totale des AE en 2024.

Au-delà de ces croissances soutenues, plusieurs secteurs jouent un rôle moteur du fait de leur poids dans les effectifs, même avec des rythmes de croissance plus modérés. Les autres activités de service administratif et de soutien, le commerce de détail non spécialisé et le secteur de l'informatique, information et communication figurent parmi les premiers contributeurs à l'évolution.

À l'opposé, certains secteurs reculent nettement, en particulier le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (- 6,1 %) dont la baisse s'explique par une forte chute des immatriculations (- 24,1 %) conjuguée à une hausse des radiations (+ 11,0 %).

Les travailleurs indépendants classiques : une croissance plus modérée, portée par quelques secteurs clés

La progression des travailleurs indépendants classiques demeure plus modérée et repose principalement sur le secteur de la santé et de l'action sociale. Celui-ci représente 23,3 % des TI classiques, en raison des restrictions d'accès au statut d'auto-entrepreneur pour les professions réglementées.

En 2024, ce secteur progresse de + 3,1 % après + 2,0 % en 2023, et contribue à 28,4 % de la croissance totale des TI classiques. Ce dynamisme est porté notamment par les professions paramédicales et sage-femmes qui enregistrent plus de 2 400 immatriculations annuelles et qui contribuent à hauteur de 11,6 % à l'évolution globale des TI classiques.

Le secteur du commerce (8,4 % des TI classiques) affiche une évolution plus contrastée. Si certains secteurs du commerce demeurent dynamiques, le commerce de détail non spécialisé contribue négativement à l'évolution globale des TI classiques (- 10,7 %), en raison d'un effondrement des immatriculations (- 60,5 % par rapport à 2023) conjugué à une envolée des radiations (+ 244 %) (*graphique 2*).

Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (5,7 % des TI classiques) présente une évolution différente de celle observée chez les AE dans ce secteur : ses effectifs progressent de + 6,9 % en 2024, après + 4,6 % en 2023, contribuant pour 14,8 % à la croissance des TI classiques. Bien que largement dominé par les AE (78,4 %), le secteur bénéficie également des formes d'exercice hors statut AE et d'un solde immatriculations/radiations positif (*graphique 2*).

La polyactivité varie fortement selon les profils et les secteurs

La polyactivité concerne une part significative des travailleurs indépendants, mais elle demeure beaucoup plus fréquente chez les AE que chez les TI classiques. En 2024, 34,1 % des AE cumulent leur activité avec au moins une activité salariée, contre 14,3 % des TI classiques (tableau 3).

Les écarts entre femmes et hommes restent limités. Chez les TI classiques, la polyactivité concerne une part légèrement plus élevée de femmes (15,0 %) que d'hommes (14,0 %). Chez les auto-entrepreneurs économiquement actifs, les proportions sont proches également avec 33,6 % de femmes polyactives et 34,5 % d'hommes.

La polyactivité varie sensiblement selon les classes d'âge. Chez les TI classiques, la polyactivité décroît de façon continue avec l'âge, de 19,5 % avant 30 ans à 10,5 % après 60 ans. À l'inverse, chez les AE économiquement actifs, elle reste élevée à tous les âges actifs, avec un pic observé entre 40 et 50 ans (38,3 %), avant une baisse nette chez les plus de 60 ans (16,1 %).

La polyactivité varie fortement selon les secteurs d'activité, certains concentrant une proportion particulièrement élevée de travailleurs cumulant plusieurs emplois.

Chez les AE économiquement actifs, les activités sportives (moniteur, gestion d'installations sportives...) se distinguent nettement : près d'un sur deux y est polyactif (*graphique 3*). Les activités de poste et de courrier se caractérisent également par un fort recours à la polyactivité : 51,0 % des AE sont polyactifs. À l'inverse, la polyactivité demeure marginale dans le BTP gros œuvre, où seuls 8,9 % des AE exercent une autre activité en parallèle.



Chez les TI classiques, la polyactivité reste faible dans le secteur des taxis-VTC (4,2 %) et dans le commerce de détail sur marchés non classés ailleurs (5,3 %). À l'opposé, elle concerne près de la moitié des professionnels de la médecine spécialisée (44,7 %) et près d'un tiers des médecins généralistes (31,1 %). Dans ces professions, la polyactivité prend le plus souvent la forme d'un cumul avec une activité salariée dans le secteur public, représentant respectivement 65,0 % et 60,0 % des cas de polyactivité.

Des trajectoires départementales contrastées dans l'évolution des indépendants

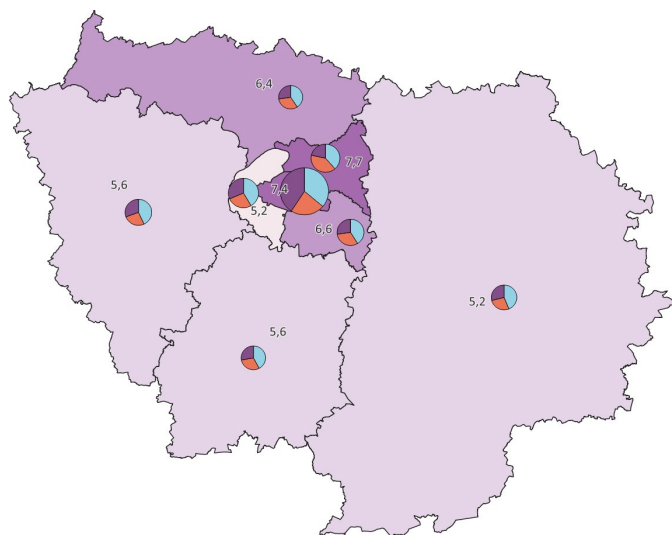
En 2024, le nombre de travailleurs indépendants progresse dans l'ensemble des départements franciliens, mais avec des rythmes hétérogènes.

Certains départements se distinguent particulièrement. La Seine-Saint-Denis confirme son dynamisme, avec une hausse de 7,7 % du nombre de TI, après un niveau très élevé en 2023 (carte 1). Elle regroupe désormais 114 300 indépendants, soit l'un des volumes les plus importants de la région hors Paris.

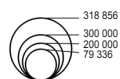
Paris reste le premier pôle francilien avec 318 900 travailleurs indépendants. Le département parisien enregistre une progression de 7,4 %, rythme supérieur à celui observé dans plusieurs départements voisins de petite couronne.

Le Val-de-Marne (+ 6,6 %) et le Val-d'Oise (+ 6,4 %) affichent également des hausses significatives, tandis que les Yvelines (+ 5,6 %), l'Essonne (+ 5,6 %), les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne (+ 5,2 %) présentent des évolutions plus modérées.

CARTE 1 : Nombre de travailleurs indépendants fin 2024 réparti par statut et évolution entre 2023 et 2024.

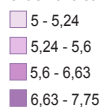


Nombre de TI administrativement actifs fin 2024



■ AE économiquement actifs
■ AE non économiquement actifs
■ Travailleurs indépendants classiques

Évolution du nombre de TI entre 2023 et 2024 (en %)



Source : Urssaf

L'auto-entrepreneuriat progresse partout, avec des départements moteurs

L'ensemble des départements bénéficie de la montée en charge du statut d'auto-entrepreneur. En 2024, les AE administrativement actifs progressent à un rythme soutenu, compris entre + 7,1 % à + 10,2 % selon les départements.

Paris enregistre l'une des hausses les plus marquées (+ 10,2 %), tandis que la Seine-Saint-Denis, déjà dynamique en 2023, poursuit sa trajectoire avec + 9,2 %. La croissance est aussi robuste dans le Val-de-Marne (+ 8,5 %) et dans le Val-d'Oise (+ 7,7 %). Les autres départements affichent des évolutions homogènes, autour des + 7 %.

Les AE représentent désormais plus des deux tiers des TI dans la majorité des départements, avec des niveaux particulièrement élevés en Seine-Saint-Denis (78,5 %), dans le Val-d'Oise et le Val-de-Marne (72,8 %). Paris demeure à part avec une proportion plus faible (59,2 %), traduisant une plus forte présence de travailleurs indépendants classiques.

Les AE économiquement actifs progressent également en 2024 avec des hausses comprises entre + 5,4 % et + 7,0 % selon les départements. Leur poids au sein de l'ensemble des AE varie fortement : supérieur à 60 % dans des territoires comme les Yvelines (62,2 %), la Seine-et-Marne (61,7 %) ou Paris (61,1 %) mais nettement plus faible en Seine-Saint-Denis (49,2 %) où une part importante d'auto-entrepreneurs ne déclare pas de revenus.

Une croissance mesurée pour les TI classiques

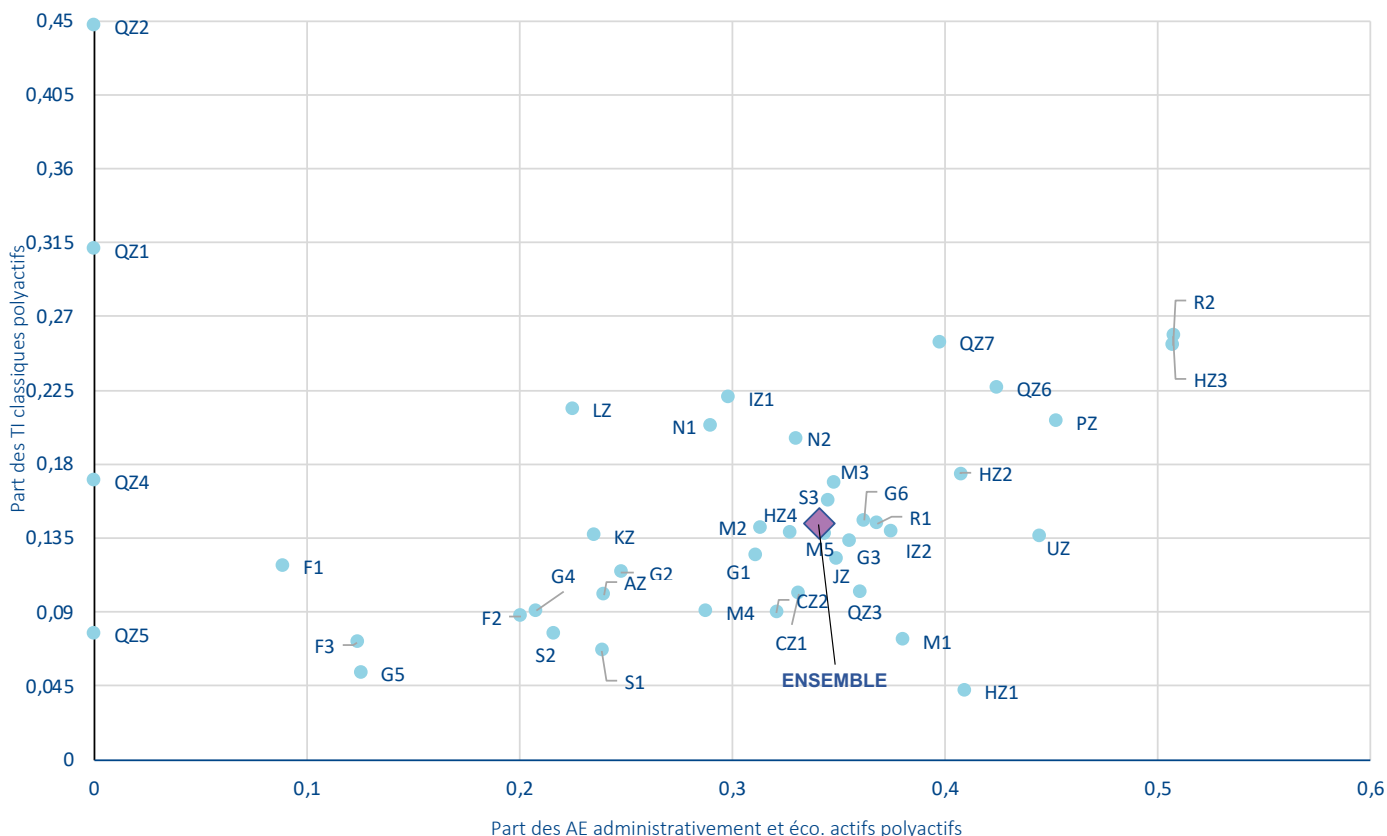
Les travailleurs indépendants classiques connaissent une progression beaucoup plus modérée que celle des auto-entrepreneurs. En 2024, leurs évolutions départementales oscillent entre + 0,9 % et + 3,5 %.

Paris se situe dans le haut de la fourchette avec + 3,5 %, à l'image de l'évolution observée l'année précédente. Le Val-d'Oise enregistre également une hausse significative (+ 3,2 %), tandis que l'Essonne (+ 1,9 %) et les Yvelines (+ 1,8 %) évoluent à un rythme plus faible. Les Hauts-de-Seine, après une hausse marquée en 2023, ralentissent nettement (+ 1,3 %). La Seine-et-Marne, déjà stable en 2023, repart légèrement à la hausse (+ 0,9 %).

La Seine-Saint-Denis, très dynamique en 2023 (+ 7,1 %), connaît une évolution plus contenue en 2024 (+ 2,8 %). Malgré cette progression, sa contribution au total régional demeure limitée, loin derrière Paris qui concentre à lui seul 40 % des travailleurs indépendants classiques.



GRAPHIQUE 3 : part de polyactivité en 2024 par secteur d'activité



Source : Urssaf

AZ - Agriculture, sylviculture et pêche

CZ1 - Industrie

CZ2 - Métiers de bouche

F1 - BTP gros-oeuvre

F2 - BTP travaux d'installation

F3 - BTP travaux de finition

G1 - Commerce-réparation d'automobiles

G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce

G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche

G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)

G5 - Commerce de détail sur marchés nca

G6 - Commerce de détail non spécialisé

HZ1 - Taxis - VTC

HZ2 - Transports routier de fret et déménagement

HZ3 - Activités de poste et de courrier

HZ4 - Autres activités de transports et entreposage

IZ1 - Hébergement

IZ2 - Restauration et débits de boissons

JZ - Informatique, information et communication

KZ - Activités financières et d'assurance

LZ - Activités immobilières

M1 - Activités juridiques

M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie

M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie

M5 - Autres activités scientifiques et techniques

N1 - Activités de nettoyage

N2 - Autres activités de service administratif et de soutien

PZ - Enseignement

QZ1 - Médecine générale

QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales

QZ3 - Professions paramédicales et sages-femmes

QZ4 - Pratique dentaire

QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique

QZ6 - Autres services de santé

QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)

R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives

R2 - Activités sportives

S1 - Réparations hors automobile

S2 - Coiffure et soins du corps

S3 - Autres services personnels

UZ - Autres



Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des comptes de cotisants indépendants immatriculés à la Sécurité sociale et non des individus. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins indépendants et les artistes-auteurs. Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la Sécurité sociale : les artisans, les commerçants et les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées comme commerçantes et cotisent comme telles. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégréées à la population des professions libérales.

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Certaines professions libérales rattachées à une caisse de retraite spécifique, autre que la CIPAV ou le RG, sont exclues du dispositif. C'est le cas notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité.

Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (tableau A).

TABLEAU A : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2024

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 188 700 €	Jusqu'à 91 900 €
Prestation de services	Jusqu'à 77 700 €	Jusqu'à 36 800 €

Source : Urssaf

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le traitement des radiations d'office au titre de 2019 a été reporté à 2021. Cette mesure exceptionnelle conduit à un phénomène de rattrapage et une hausse artificielle des radiations au 31 décembre 2020. Pour préserver la cohérence des séries, une date de fin d'activité à fin 2019 a été positionnée pour les AE qui auraient dû être radiés dès le 31 décembre 2019. Pour des raisons de gestion, les radiations d'office de fin 2022, qui devaient avoir lieu en 2023 ont été reportées en 2024 et ont été traitées en même temps que celles de fin 2023. En pratique, les traitements réalisés en 2024 et 2025 ont été partiels, en raison de contraintes opérationnelles. Seuls les AE dont les chiffres d'affaires étaient manquants sur deux années (par exemple 2022 et 2023) ont été ciblés alors que les AE ayant déclaré des chiffres d'affaires nuls sur tous les trimestres n'ont pas été radiés. Les niveaux de radiations à fin décembre 2022, 2023 et 2024 sont donc artificiellement bas, contribuant à donner une vision erronée de la progression du nombre d'AE administrativement actifs. Des estimations des radiations à fins 2022, 2023 et 2024 ont donc été réalisées. Les règles pour cibler les AE radiés pour absence de chiffre d'affaires ont été reproduites à l'aide des informations connues à date dans les bases de données statistiques. Toutefois, tant que l'AE n'est pas radié, il est possible qu'il déclare un chiffre d'affaires empêchant la radiation estimée de se réaliser. C'est pourquoi un taux de non-réalisation de la radiation d'office estimée, évalué à partir des observations passées et calculé au niveau sectoriel, est appliqué. En moyenne, ce taux est estimé à 16 % à 12 mois du prochain traitement de radiation.

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du Plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une **extraction au 31 mai 2025**, pour toutes les années de revenus (cf. note page 1).

Afin de mieux classifier les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines



classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding » pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée.

L'analyse sur les TI salariés du régime général est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants anonymisés.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année N un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et aussi une activité salariée déclarée dans la DSN au dernier jour ouvré de décembre N. Pour les AE, seuls les économiquement actifs sont pris en compte.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.